



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT DE LA
COMMUNAUTE URBAINE DE LYON**

ARRETE N° 2006-04-14-R-0149

commune(s) : Saint Priest

objet : **Désignation de membres de la commission siégeant en jury pour la maîtrise d'oeuvre de l'aménagement du boulevard urbain "est" entre la rue du Dauphiné et la RD 518**

service : Direction générale - Direction de la voirie

n° provisoire 10697

Le président du conseil de la communauté urbaine de Lyon,

Vu le décret n° 2004-15 du 7 janvier 2004 portant code des marchés publics ;

Vu les articles 25 et 74-II du code des marchés publics ;

Vu l'arrêté n° 2006-04-07-R-0130 du 7 avril 2006 par lequel monsieur le président donne, à monsieur le vice-président Claude Pillonel, délégation de fonctions ;

Considérant le lancement d'une procédure d'appel d'offres pour l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre de conception et réalisation ayant pour objet l'aménagement du boulevard urbain "est" entre la rue du Dauphiné et la RD 518 à Saint Priest, par décision de la personne responsable du marché en date du 21 mars 2006. Au terme des articles 25 et 74-II du code des marchés publics, cette procédure nécessite la constitution d'une commission en jury ;

arrête

Article 1er - Outre les membres désignés en application de l'article 22 du code des marchés publics, sont désignées pour siéger au sein de la commission siégeant en jury, constituée selon les dispositions de l'article 25 du code des marchés publics,

les personnes suivantes :

- monsieur Henri Pacalon, 1^{er} adjoint à la mairie de Saint Priest,

les personnes qualifiées suivantes :

- monsieur Gérard Derocles, ingénieur spécialité voirie,
- monsieur Frédéric Gauthier, ingénieur TPE,
- monsieur Philippe Lamotte, architecte DPLG,

- monsieur Frédéric Sabatier, ingénieur urbaniste,
- madame Isabelle Soares, ingénieur Engées.

Article 2 - Le directeur général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché, publié au bulletin officiel de la Communauté urbaine et transmis au représentant de l'Etat.

Lyon, le 14 avril 2006

Le président et, par délégation,
le vice-président chargé de la signalisation
et de la voirie,

Claude Pillonel.